



Edito

Une rentrée combative

Depuis 5 ans, la FSU et ses syndicats résistent pied à pied contre les méfaits de la politique éducative du gouvernement Macron qui, par les suppressions de postes et les contre-réformes libérales, a aggravé les inégalités, a fait plonger le nombre de candidats aux concours de recrutement, a favorisé l'enseignement privé et abîmé le Service Public de l'Education Nationale.

En 2022, on continue et on ne lâche rien !

L'émergence d'une dynamique sociale et politique progressiste nous conforte dans l'espoir, en cette rentrée 2022, de marquer des points et de gagner des batailles.

Plus que jamais, avec la FSU, nous serons combattifs pour :

- arracher une augmentation des salaires qui mette fin au déclassement salarial de nos professions ;
- empêcher une nouvelle réforme des retraites qui dégraderait encore le montant des pensions et la santé des personnels ;
- garantir et améliorer nos statuts ;
- pouvoir exercer notre métier librement, dans le respect des valeurs du service public ;
- améliorer nos conditions de travail ;
- continuer à faire progresser l'égalité femmes/hommes dans nos métiers et nos carrières.

SOMMAIRE :

Page 2 : Salaires et pouvoir d'achat
 Page 3 : Entrée dans le métier
 Page 4 : Postes et moyens



Cécile Chandavoine et Mathilde Marnière

Co-secrétaires départementales de la FSU 27

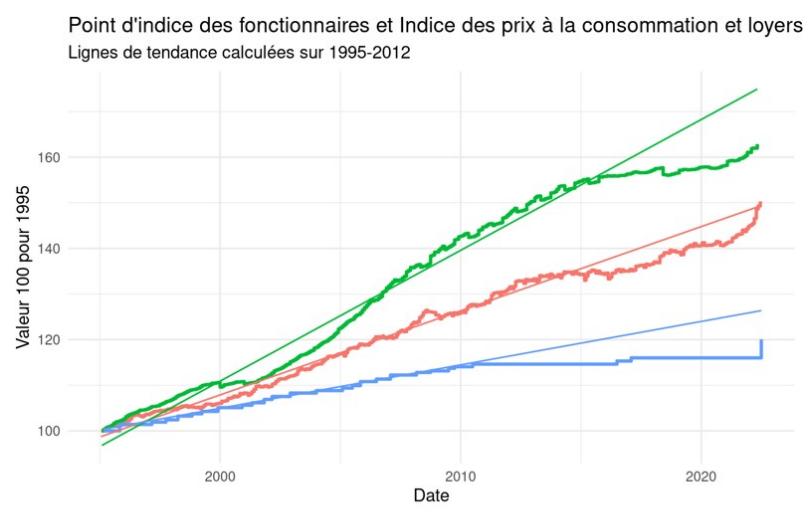
SNASUB - SNE - SNEP - SNEPAP -SNES - SNETAP - SNICS - SNPES/PJJ - SNUAS/FP - SNUEP - SNUipp - SNUITAM - SNUPDEN -SNU/TEFI -SNUTER

3,5 % d'augmentation des salaires en juillet : le niveau du mépris !

Alors que l'inflation va atteindre les 7 %, le point d'indice des fonctionnaires, ce qui détermine leur salaire de base, a été revalorisé de 3,5 % en juillet 2022.

Après un quinquennat entier sans revalorisation et 12 années de quasi gel du point d'indice, cette augmentation ne compensera pas les pertes et ne réparera pas les lourdes conséquences pour les conditions de vie de tous les personnels, en particulier les bas salaires et les plus précaires dont nombreuses sont des femmes à temps partiel ou temps incomplet imposé (AESH, AED, ATSEM, ...).

Depuis 12 ans, les fonctionnaires ont perdu plus de 11% de pouvoir d'achat !



Le gouvernement prétend pallier ces dégradations du pouvoir d'achat par une individualisation des rémunérations qui s'appuierait sur le « mérite » des fonctionnaires, mérite évalué par le supérieur hiérarchique (Proviseur, principal de collège, IEN, chef de service ...). C'est la remise en cause du statut des fonctionnaires !

Les différents gouvernements ont mis en avant le manque de ressources budgétaires alors qu'ils ont fait le choix politique de diminuer les impôts (pour les plus riches essentiellement !).

En plus d'une injustice flagrante, il en va de l'attractivité des métiers de la Fonction Publique et donc de l'existence des Services Publics répondant aux besoins de la population sur l'ensemble du territoire.

C'est pourquoi la FSU exige :

- 10% d'augmentation du point d'indice (donc des salaires) dès maintenant !
- la réévaluation de toutes les grilles de rémunération et de carrière de tous les personnels !



**ENGAGÉ-ES POUR
UNE AUGMENTATION
DE NOS SALAIRES**

Qui enseigne en cette rentrée 2022 ? Vous n'y comprenez plus rien. On essaye de vous expliquer.

Vous rencontrez en salle des professeurs ou des maitres des enseignants titulaires formés et diplômés mais pas que...

Sont aussi devant les élèves :

- Des stagiaires à temps plein en responsabilité devant leur classe qui valident leur concours obtenu en juin 2022. Ils détiennent déjà un master MEEF (métier de l'enseignement, de l'éducation et de la formation). Sans transition, ils assumeraient une charge de travail considérable génératrice de stress au travail. Quitte à les décourager du métier.
- Des stagiaires à mi-temps, même objectif de validation mais encore en formation pour moitié de

Une entrée dans le métier façon

En 2021-22 ils/elles étaient ...	Lauréat.e.s du concours 2022, affecté.e.s à la rentrée 2022	La 1ère année de titulaire en 2023-24
Etudiant non MEEF ou	Année de stage à mi-temps + formation à l'INSPE à mi-temps 1451,99 € net/mois à l'échelon 1* (soit 1,1 SMIC)	
Etudiant MEEF Contractuel-le Alternant-e (ECA) 6h semaine en pleine responsabilité. Rémunération 660 € net/mois ou	Année de stage à temps plein (18h pour un.e certifié.e, 35h pour un.e CPE, 15h pour un.e agrégé.e) + 10 journées de formation à l'INSPE dans l'année 1451,99 € net/mois à l'échelon 1 (soit 1,1 SMIC)	Service à temps plein + Possibilité de suivre des formations dans le cadre du PAF (dans la limite des places disponibles et de l'offre de formation...) 1645,69 € net/mois pour l'échelon 2
Etudiant MEEF AED prépro 6h semaine sans classe mais possibilité de faire des remplacements à l'interne. Rémunération en Master : 1 219 € net/mois ou		
Lauréats Justifants d'une ancienneté suffisante en tant que non titulaire dans la même discipline ou ex titulaire enseignant, CPE, PSY ou PE de l'EN (quelque soit le corps ou la discipline précédente)		ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN

En septembre 2022, on entre donc dans le métier avec ou sans concours, sur des quotités horaires, des modes de recrutement, des salaires complètement différents et pourtant le travail demandé est le même : celui d'enseigner !

En projetant ces collègues dans un grand bain désorganisé, c'est à coup sûr les plonger dans la difficulté dès l'entrée dans le métier, induisant de la précarité et du stress pour eux et pour les équipes pédagogiques, de direction, et tous les agents qui

leur temps de service à l'INSPE car ils ne détiennent pas de master MEEF au moment de leur entrée dans le métier.

- Des listes complémentaires recrutés en janvier 2022 et qui sont stagiaires cette année.
- Des contractuels alternants. Ils sont étudiants et prennent en charge les élèves 6h par semaine sur un seul semestre. Ils préparent le concours qu'ils passeront en cours d'année.
- Mais aussi des contractuels, non titulaires et non diplômés, recrutés sans concours. Ils travaillent à temps plein, parfois depuis de nombreuses années. Ils sont sous contrat de droit public (CDI ou CDD).

Loin de cette usine à gaz, voici les exigences que porte la FSU : des enseignants recrutés sous statut de fonctionnaires formés et diplômés, mieux payés pour un service public de qualité.

travaillent en établissement. Mais c'est aussi mépriser le métier d'enseignant en laissant croire que tout le monde peut le faire avec de « la bonne volonté ». C'est dégrader le service public et bafouer les exigences de formation et la valeur des diplômes. Et c'est enfin offrir à nos élèves un service public au rabais. En attendant, l'utilisation de ces ressources enseignantes sous payées font faire de belles économies au gouvernement !



**ENGAGÉ-ES POUR
DE MEILLEURES
CONDITIONS DE TRAVAIL**





Postes et moyens



Syndicat National
des Enseignements
de Second degré

Réduction massive de la taille des classes par la mise en place de seuils maximaux : 20 élèves en éducation prioritaire, 24 en collège, 25 en Seconde et 30 dans le cycle terminal.

- 1 professeur-documentaliste pour 300 élèves.
- Un CPE pour 250 élèves, 1 en plus si internat, 1 en plus en REP/REP+, des AED en nombre suffisant .
- Un réseau de CIO à hauteur des besoins. Notre ambition éducative justifie la revalorisation des personnels sans contrepartie, le respect de la liberté professionnelle et des statuts, ainsi que la possibilité de travailler en équipes pluriprofessionnelles.



"recruter plus" : pour garantir une EPS de qualité, accessible à tous les élèves, encadrée par des enseignants formés et diplômés, pour couvrir les besoins de l'horaire obligatoire, les options, l'enseignement de spécialité... et pour encadrer le sport scolaire.



Le SNUipp-FSU milite pour que le nombre d'élèves ne dépasse pas 20 par classe et 15 en PS et TPS. Nous sommes attachés à la réappropriation de notre temps de travail, détaché du temps de lasse afin de tendre vers 18h d'enseignement et 3h de temps de concertations par semaine, et avec plus de maîtres que de classes.



Accompagnant-e-s des
Elèves en Situation de
Handicap

Un vrai statut ! (Statut de catégorie B pour les AESH). La reconnaissance de la spécificité du métier des AESH. Les AESH ne sont pas un alibi pour l'EN pour faire respecter la loi sur le handicap. Stop à la maltraitance des personnels et des élèves, stop à la logique comptable. Des recrutements autant que de besoin.

La FSU 27 estime à 10% le nombre de créations de postes nécessaires au bon fonctionnement du Service Public d'Education dans le département de l'Eure.

- c'est le nombre nécessaire pour faire réussir tous les élèves en leur donnant des conditions d'enseignement qui déjouent les inégalités économiques et sociales.
- c'est le nombre nécessaire pour annuler les milliers de suppressions de postes que le département subit depuis plusieurs mandatures.
- c'est le nombre nécessaire pour combler le creusement des inégalités provoqué par la crise sanitaire et ses conséquences.
- c'est le nombre nécessaire pour améliorer les conditions de travail des personnels et stopper la spirale de leur souffrance au travail.

Et concrètement, c'est :



Le SNASUB-FSU, le syndicat des personnels administratifs, des ITRF, des bibliothèques, fonctionnaires et non titulaires demande :

- la requalification des emplois de C en B et de B en A.
- la refonte des grilles indiciaires.
- la titularisation des précaires.
- la création d'emplois à la hauteur des besoins.



Un poste temps plein infirmier dans chaque établissement

- + un temps plein supplémentaire si internat
- + un temps plein supplémentaire si effectif supérieur à 500 élèves.

C'est indispensable pour l'écoute, les premiers soins et soins d'urgence, les consultations infirmière, l'éducation à la santé et à l'hygiène de vie, l'accompagnement des élèves à besoins particuliers — dans le respect du secret professionnel.

Des effectifs en classe entière limités à 24 élèves en Bac Pro et 12 élèves en CAP. La réduction du service d'enseignement à 15 h par semaine de face-à-face pédagogique, complété par 3 h hebdomadaires de concertation.

